

RESEAU DES ELUES LOCALES
COLLOQUE INAUGURAL 8 6 2026

Discours d'introduction par Michèle Boverie, Secrétaire générale

Mesdames les Elues locales, Mesdames les Bourgmestres, Mesdames les Échevines, Mesdames les Présidentes de CPAS, Mesdames les Conseillères communales, Mesdames les Conseillères de CPAS,

Messieurs les Élus locaux,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'UVCW, je suis honorée de vous accueillir à ce colloque de lancement du « **Réseau des Elues locales** » et heureuse de voir la mixité mâtinée notre assemblée. Je vous en remercie chaleureusement.

Au nom de l'UVCW, je remercie Messieurs les Ministres Coppieters et Desquesnes et leur cabinet respectif qui nous soutiennent et sont également à l'origine de la démarche.

BLUES DES ELUES

En 2023 déjà, quand l'UVCW a lancé sa grande enquête sur **le blues des élu.e.s**, nous avons été interpellés par la réalité préoccupante que vivaient les femmes en politique locale.

- **Un déséquilibre persistant entre vie professionnelle et vie privée**, souvent invoqué comme motif de renoncement à un mandat ;
- **Une charge mentale et émotionnelle accrue**, ainsi qu'un sentiment de manque d'impact, malgré leur engagement ;
- **Une exposition plus forte aux réseaux sociaux notamment quand ils charrient injures, menaces et cyberharcèlement.**

Nous avons été particulièrement interpellés par les **75 % des élus** sondés qui estimaient que le mandat local ne suscitera plus de **vocation durable**.

Certes, l'Union des Villes et Communes de Wallonie entend soutenir tous les élus, toutes les élues dans leur investissement local, le terme « Union » prend ici toute sa force.

Toutefois, il apparait que le **risque de découragement politique** est sans doute plus présent chez les dames. Nous en aurons un éclairage tout à l'heure lorsque mon collègue, Monsieur Nicolas Bonomi, Chef de Service communication présentera les résultats de l'enquête à laquelle bon nombre d'entre vous, Mesdames, nous ont fait l'honneur de répondre.

Et puis **nous n'en sommes pas encore à la juste parité. L'égalité en politique locale**, en politique tout cours d'ailleurs, nous parait aussi **un bel objectif à atteindre** et ce réseau pourrait en être un véhicule. Nous l'espérons en tout cas.

SURVOL HISTORIQUE

Je rappellerai **quelques dates importantes en Belgique** concernant ce que je pourrai appeler « **les femmes et la politique** ».

1920 : Les femmes **obtiennent le droit de vote aux élections communales** et deviennent éligibles aux fonctions parlementaires.

1921: La toute première femme bourgmestre en Belgique fut la libérale **Léonie Keingiaert de Gheluveld**, qui a dirigé la commune de Geluveld (en Flandre) à partir de 1921.

1921 : c'est **Anna Ponsart** (Parti ouvrier belge) qui sera la première femme Bourgmestre en Wallonie (Chatelineau aujourd'hui fusionnée avec Chatelet). En fonction des mœurs de l'époque, sa nomination n'a pas été signée par le Roi et elle fit tout son mandat comme bourgmestre faisant fonction.

1921 toujours, Marie Janson devient la première femme membre du Parlement belge en prêtant serment comme **sénatrice (Parti ouvrier belge)**. Pour la petite (et la grande) histoire, Madame Janson était la fille de Paul Janson, la sœur de Paul Emile Janson (qui deviendra Ministre libéral) et la mère de Paul-Henry Spaack (homme d'Etat PS, Secrétaire général de l'OTAN et l'un des pères fondateurs de l'Union européenne).

Petit bon en 1948 : Le Parlement vote **l'instauration du suffrage universel pour les femmes**, alignant leurs droits sur ceux des hommes¹.

¹ Loi du 27 mars 1948.

On saute en 1965 : Marguerite De Riemaecker-Legot (PSC) devient la première femme **ministre** de l'histoire belge (titulaire du portefeuille de la Famille et du Logement).

Côté communal en 1977 : Germaine Langlois (liste d'intérêt communal) devient la première femme bourgmestre après la fusion des communes en Wallonie . Elle a été désignée à la tête des communes fusionnées de Saint-Vincent et **Tintigny** (en province de Luxembourg).

Il aura aussi fallu attendre 1977 pour qu'une commune bruxelloise soit administrée par une dame : **Andrée Payfa-Fosseprez (FDF)** est élue première femme bourgmestre d'une commune bruxelloise : Watermael Boifort.

Saut en **1994 avec le** vote de la **loi Tobback**, qui impose la présence d'un **nombre minimum de candidats de chaque sexe sur les listes électorales**, marquant le début d'une représentation plus équilibrée.

Et c'est en **1995** que la **Conférence des Nations Unies sur les femmes, réunie à Pékin**, marque l'engagement de la Communauté internationale à intégrer la dimension de genre dans les politiques et programmes menés à différents niveaux de pouvoir en vue de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Pékin a instauré le concept de *gender mainstreaming* (intégration de la dimension de genre).

Mais ce n'est qu'en **2002** qu'arrive, en Belgique, l'instauration de la **loi sur la parité**, rendant obligatoire une composition alternée hommes-femmes sur les listes de candidats (la célèbre « **tirette** »).

12 ans plus tard en **2014**, un **pas symbolique très important** est franchi puisque notre **Constitution belge** accueille un **article 11 bis** qui consacre **les règles de parité** pour la composition des gouvernements : « *La loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent aux femmes et aux hommes l'égal exercice de leurs droits et libertés, et favorisent notamment leur égal accès aux mandats électifs et publics* ».

En **2017** , le CDLD impose un principe de **représentation équilibrée des genres** (règle des deux tiers - un tiers) pour les collèges communaux en Wallonie².

² Le CDLD impose une représentation d'au moins un tiers des membres de chaque sexe au sein du collège communal en Wallonie. Cette exigence de mixité s'applique dès la constitution du pacte de majorité, bien qu'une dérogation soit possible en cas de nombre insuffisant de candidats d'un sexe.

Regard vers l'Est : en 2017, Marion Dhur (CSP) a été la première femme bourgmestre de la Communauté germanophone de Belgique, en prenant la tête de la commune de Burg-Reuland en février 2017, suivie en **2018 par Claudia Niessen** (Ecolo) qui devient la première femme bourgmestre de la capitale de la communauté, Eupen.

En **2019, Sophie Wilmès** (MR) devient la première femme à occuper le poste de Première ministre de l'histoire de la Belgique (et hérite de la gestion de la pandémie de Covid 19).

Quant aux **Parlements**, on n'oubliera pas qu'**Eliane Tillieux** a été la première femme Présidente de la Chambre des Représentants (2020-2024) et qu'**Emily Hoyos** a été la première femme Présidente du Parlement wallon (2009- 2014).

ET À L'UVCW ? :

Au rythme de l'évolution de la société, l'UVCW avance elle aussi.

Nos statuts portent haut que sur les 46 membres que compte notre CA, 1/3 au moins doivent être de « l'autre sexe » (soit 15 dames).

Suite au dernier renouvellement, **18 dames** sont devenues administratrices (nous en sommes donc à **40 %**). On vise les 50 % au prochain renouvellement !

A la tête de nos instances, en **2024, Madame Anne Barzin**, aujourd'hui **Première Echevine et Echevine des Finances à Namur (MR)** prit la relève au pied levé lorsque Monsieur Maxime Daye, Bourgmestre de Braine-le Comte, Président de l'UVCW à l'époque, fut élu Député régional. Elle devint ainsi, pour quelques mois, la première femme **Présidente (ai) de l'UVCW**.

En 2025, c'est Madame **Rachel Sobry**, Bourgmestre de Thuin (MR) qui est élue Présidente de l'UVCW par l'Assemblée générale de l'association pour la durée de la mandature, notre Présidente qui sera là dans le courant de l'après-midi et pour clôturer ce colloque.

Tandis que Madame **Maggie Yerna** (PS), Présidente du CPAS de la Ville de Liège, avait, ne l'oublions pas, ouvert la marche en 1989 en devenant la

première femme Présidente de la Fédération des CPAS de l'UVCW.
Madame **Dorothee Klein** (Les Engagé.e.s), Présidente du CPAS de Namur, est aujourd'hui la nouvelle Présidente de la Fédération des CPAS.

Ce qui fait que les **deux Présidences sont actuellement exercées par des dames**, c'est historique dans l'existence de l'asbl.

En clin d'œil, je vous soufflerai à l'oreille que les **Secrétaires générales de L'UVCW** sont des dames depuis la création de l'Association en novembre 1993 (Madame Louise-Marie Bataille, Secrétaire générale de 1993 à 2018 et puis moi-même depuis cette date).

LE RESEAU DES ELUES LOCALES

Revenons à la mise en place du Réseau des Elues locales.

SES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

- **1èremement : Mettre en évidence la réalité des élues** aujourd'hui en Wallonie :

Nous avons donc lancé, il y a deux mois, une grande **enquête** pour cerner les difficultés, les défis, les demandes des élu.es aujourd'hui ; nous vous en présenterons d'ailleurs les résultats ce matin ;

- **2èremement : Outiller les élues** pour renforcer leur engagement et leur action politique :

Vous aurez un petit aperçu des outils que l'UVCW peut mettre à votre disposition en participant **aux ateliers** qui vous seront proposés début d'après-midi avec nos formateurs spécialisés : la communication sur les réseaux sociaux et l'efficacité personnelle via la prise de parole dans les lieux de décision ;

- **3èremement : Informer les élues sur des bonnes pratiques** (par exemple interviews d'élues inspirantes ; mises en avant d'expériences locales belges et internationales; ...) et **sur les études belges et internationales** relatives aux élues.

Pour cela nous avons créé sur le **site de l'UVCW un espace spécial dédié au Réseau** (ainsi qu'une newsletter).

Je vous invite à surfer sur <https://www.uvcw.be/reseau-elues-locales>.

Nous entendons aussi publier dans le Mouvement communal (notre revue) et sur les réseaux sociaux.

Vous aurez également un avant-gout des **informations et témoignages internationaux** au cours de ce colloque avec trois dames qui nous font l'honneur de leur participation depuis la France, l'Europe et le Québec : Madame Mélissa Camara, Conseillère communale à Lille et Députée européenne, pour l'Union européenne ; Madame Véronique Bertholle, Adjointe au Maire de Strasbourg, pour le Congrès des pouvoirs locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe et Madame Alexandra Labbé, Mairesse de la ville de Chambly au Québec pour l'Union des Municipalités québécoises ;

- **4èmemement** informer sur **l'actualité intéressant les élues** :

Par exemple sur les **actions du Ministre de l'Égalité des chances et du Droits des femmes et du Ministre des Pouvoirs locaux**.

Madame Alketa Salimaj, Cheffe de Cabinet adjointe auprès du Ministre Coppieters et Madame Valérie Dusart, Conseillère audit cabinet présenteront ici la récente « **stratégie Genre et Droits des femmes 2026-2029** » adoptée par la Wallonie et la Fédération Wallonie Bruxelles ;

Autre exemple : l'état d'avancement des **initiatives parlementaires** pour faire évoluer le statut des élues notamment quant à **la question essentielle du congé de maternité**.

On notera ici **l'initiative parlementaire fédérale portée par Madame Florence Reuter, Députée-Bourgmestre de Waterloo**. Le texte a été définitivement voté³ mais n'est pas encore publié au Moniteur belge à l'heure où j'écris ces lignes⁴. Avant cette modification, **la loi obligeait les femmes politiques locales à choisir** entre **l'exercice de leur mandat** (et les indemnités qui y sont

³ Modification de l'article 100 de la Loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994.

⁴ 25 5 2026

liées) **et leur congé de maternité** (et l'indemnité qui y est liée versée par leur mutuelle).

Désormais les jeunes mères **ne sont plus contraintes de démissionner ou de suspendre formellement leur mandat pour toucher leur indemnité de maternité.**

Elles pourront toucher **et** leur indemnité de maternité (pendant leur congé de maternité) **et** leurs jetons de présence ou autres indemnités de mandat légalement prévus **lorsqu'elles exercent effectivement leur mandat pendant cette période** (et à partir du 15eme jour suivant l'accouchement).

Cette modification ne vise toutefois que les **Conseillères communales, de CPAS et provinciales**, les mandats exécutifs de **Bourgmestre, d'Échevines ou de Présidentes de CPAS ne sont pas (encore) visés.**

Domage, on vient de loin certes mais on aurait pu franchir le pas pour les mandats exécutifs. Espérons **que les dernières barrières se lèvent d'ici quelque temps.**

On notera aussi, au niveau régional, **les initiatives de Madame Caroline Cassart, Députée-Bourgmestre d'Ouffet (MR) et Madame Sophie Fafchamps, Présidente du Conseil communal de Fléron et Députée wallonne (Les Engagé.e.s)** pour modifier l'article L1123-16 du CDLD wallon⁵.

Celui-ci stipule qu'un bourgmestre ou un échevin qui doit être temporairement remplacé **conserve son traitement...** mais uniquement **en cas de maladie.** Pas un euro donc pour l'élue qui perdra sa rémunération pendant son congé de maternité (ou son congé d'adoption).

Voilà une inégalité qui perdure alors que les textes législatifs imposent depuis 2017 une parité dans les collèges.

⁵ « Proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de garantir le maintien du traitement des titulaires d'une fonction exécutive locale en congé de maternité ou d'adoption ». Document 225 N° 1 (Session 2024-2025) déposé le 15 avril 2025. Le texte vise à modifier directement l'article L1123-16 du CDLD wallon pour ajouter formellement les termes "congé de maternité et d'adoption" à côté du mot "maladie", permettant ainsi le maintien de la rémunération intégrale par la commune.

Tant le Ministre des Pouvoirs locaux, que le Ministre de l'Égalité des chances et du Droit des Femmes, que le SPWIAS soutiennent cette modification du Code (en adéquation avec **les règles INAMI**, il y peut être un peu de « fine tuning » à faire).

On peut donc espérer une **modification législative** d'ici peu pour les dames qui exercent un mandat local exécutif (**Bourgmestres, Échevines et Présidentes de CPAS**).

Je soulignerai aussi que l'UVCW a expressément soutenu ces initiatives (et en soutiendra d'autres).

- **Cinquièmement : permettre aux élu.es de se rencontrer** via des moments de **réseautage** comme celui-ci, sous un format « colloque ».

Nous envisageons également des formats plus courts, par exemple des **déjeuners conférence sur un temps de midi prolongé** – 12h-15h30, sur le modèle plébiscité par nos membres des « midis de la Gouvernance », formule utilisée par l'UVCW pour des formations/informations réservées aux élus locaux et qui fonctionnent très bien depuis plusieurs années ;

Rendez-vous au second semestre.

VOUS INSCRIRE A LA NEWSLETTER

Et pour rester en contact au plus proche, je vous invite Mesdames, Messieurs, **à vous inscrire à la newsletter du réseau !**




Voilà, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre écoute et je lance le colloque en cédant la parole à Monsieur **Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités, de l'Économie Sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes et à Madame **Sophie Fafchamp**, Députée Wallonne et membre de la Commission pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Monsieur **François Desquesnes**, Vice-Président et Ministre des Pouvoirs locaux ne pouvait être parmi nous ce matin. Nous le retrouverons bientôt, il fera par ailleurs l'honneur à l'Union des Villes et Communes de Wallonie de rencontrer son Conseil d'administration le 24 juin prochain.

Je vous souhaite une excellente journée de colloque, de belles rencontres et un bon moment passé en notre compagnie.



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



Fédération
des CPAS

Et à l'UVCW/Fédération des CPAS

01

GOUVERNANCE (Statuts)

Minimum statutaire : 15 dames sur 46 membres du CA.

02

PROGRESSION ACTUELLE 2024

18 administratrices soit 40 %, objectif 50 % au prochain renouvellement.



Maggie Yerna
Présidente de la Fédération des CPAS en 1989

03

PRÉSIDENTES HISTORIQUES




Rachel Sobry
Présidente UVCW



Dorothée Klein
Présidente de la Fédération des CPAS.

04

CONTINUITÉ FÉMININE



Anne Barzin^{ère}
Présidente aî de l'UVCW



Louise-Marie Bataille
1993 à 2018



Michèle Boverie
depuis 2018.